

**Sujet :** [INTERNET] SECAB Bellignies Bettrechies  
**De :** <thibaut.capecchi@gmail.com>  
**Date :** 12/07/2020 10:04  
**Pour :** <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>  
**Copie à :** <caroline.dhote@gmail.com>

Bonjour,

Vous trouverez en PJ les remarques de notre famille concernant l'extension de la SECAB.

Bonne réception

Thibaut Capecchi.

—Pièces jointes :—

---

secab enquete.pdf

4,2 Mo

CAPECCHI Caroline et Thibaut

15 rue de meaurain

59570 Bettrechies

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet d'extension de la SECAB est débattu depuis de nombreux mois dans les communes limitrophes du site. Ce projet qui a pour finalité l'exploitation du gisement pour ces 30 prochaines années n'est pas accueilli avec grand enthousiasme par notre famille et encore moins après la lecture de la demande d'extension.

En effet, les interrogations sont nombreuses et les inquiétudes encore plus grandes. Au-delà de l'aspect technique extrêmement complexe que les spécialistes ne manqueront pas de décortiquer, je souhaite vous exposer les peurs de simples riverains et de leurs enfants tant les seuils de tolérance et de crédulité sont largement dépassés.

### **Horaires**

Les horaires actuels de la SECAB 6h30-20h avec un démarrage des installations à partir de 7h sont régulièrement outrepassés. La mise en route complète s'effectue avant 7h et parfois à partir de 5h30 soit 1h30 avant l'horaire autorisé ! La SECAB, avec un démarrage souhaité encore plus tôt, va-t-elle respecter ces nouveaux horaires ou continuer à démarrer 1h30 avant ? Quelles sont les garanties pour les riverains ?

En période de forte activité, la SECAB demande à étendre ses horaires de façon ponctuelle. Existe-t-il une définition objective de « ponctuel » ou la SECAB est seule maîtresse ?

La SECAB annonce une baisse de 20 jours de l'activité mais dans le même temps un élargissement des plages horaires et de surcroît de nuit. Le temps d'exploitation est donc identique mais avec un temps de nuisance quotidien plus long.

L'autorisation d'horaires élargis ne fera qu'augmenter les nuisances des riverains.

### **INTEGRATION PAYSAGERE**

En page 195, vous trouverez en photomontage de l'entrée de la SECAB montrant que les stockages sont peu visibles de l'extérieur, la réalité en 2020 est tout autre.

Photos du dossier

Prise de vue n°5 : carrière actuelle (juillet 2016)



Photomontage n°5 : carrière étendue au cours de la phase 6 d'exploitation



En pratique en juillet 2020 avant l'extension,



La hauteur du stockage est inconnue, cependant vous conviendrez qu'une mise à jour du photomontage est nécessaire.

L'intégration est-elle conforme au plan d'aménagement paysager ?

Jusqu'où ira la SECAB au cours de ces 30 prochaines années ?

## **QUALITE DE L'AIR**

Bettrechies est une petite commune de 252 habitants implantée en zone rurale. Les communes de comparaison pour montrer que l'impact est faible sur la pollution de l'air sont Valenciennes (43000 habitants), Maubeuge (30000 habitants) et Cartignies (1250 habitants). La plus petite commune comporte 5 fois plus d'habitants. La comparaison est-elle sérieusement soutenable ?

Les attentes sont-elles les mêmes au sein de Valenciennes métropole qu'à Bettrechies ?

Page 329, une vue aérienne montre la position des capteurs de poussières. Ces derniers sont placés de façon à obtenir de bons résultats et ne mesurent donc pas l'impact réel sur les populations. En positionnant ces capteurs à Valenciennes, Maubeuge ou encore Cartignies, les résultats seront encore meilleurs.

De plus, aucune mention n'est faite des conditions de production lors des tests. Peut-on accorder un réel crédit à ces résultats ?

Page 337, les relevés indiquent que malgré des conditions favorables (conditions météo et dates de test en période de congés) les résultats sont médiocres et dépassent les seuils autorisés.

Le graphique de la page suivante indique même de meilleurs résultats à Valenciennes qu'à Bettrechies en plein mois d'août !

Mais où va-t-on ?

Quels seuils faut-il atteindre pour prendre en considération nos poumons ?

Les plaintes concernant les émanations de poussières sont récurrentes sans action corrective de la part de la SECAB qui impunément utilise les populations locales comme des jauges Owen pour réguler sa production.

Quelle preuve d'irresponsabilité ! Pauvres employés sur site.

Les pages 343 et 344 sont obsolètes, les mesures prennent en compte une installation industrielle qui n'a plus cours ce jour. Le modèle numérique qui en découle est également faux.

De véritables mesures peuvent être faites sur site avec la nouvelle unité de production ou simplement en y intégrant les rapports des commissions carrière. Pour rappel, la réglementation impose depuis 2017 un plan de surveillance de poussières.

Nos enfants ne respirent pas de modèle numérique !

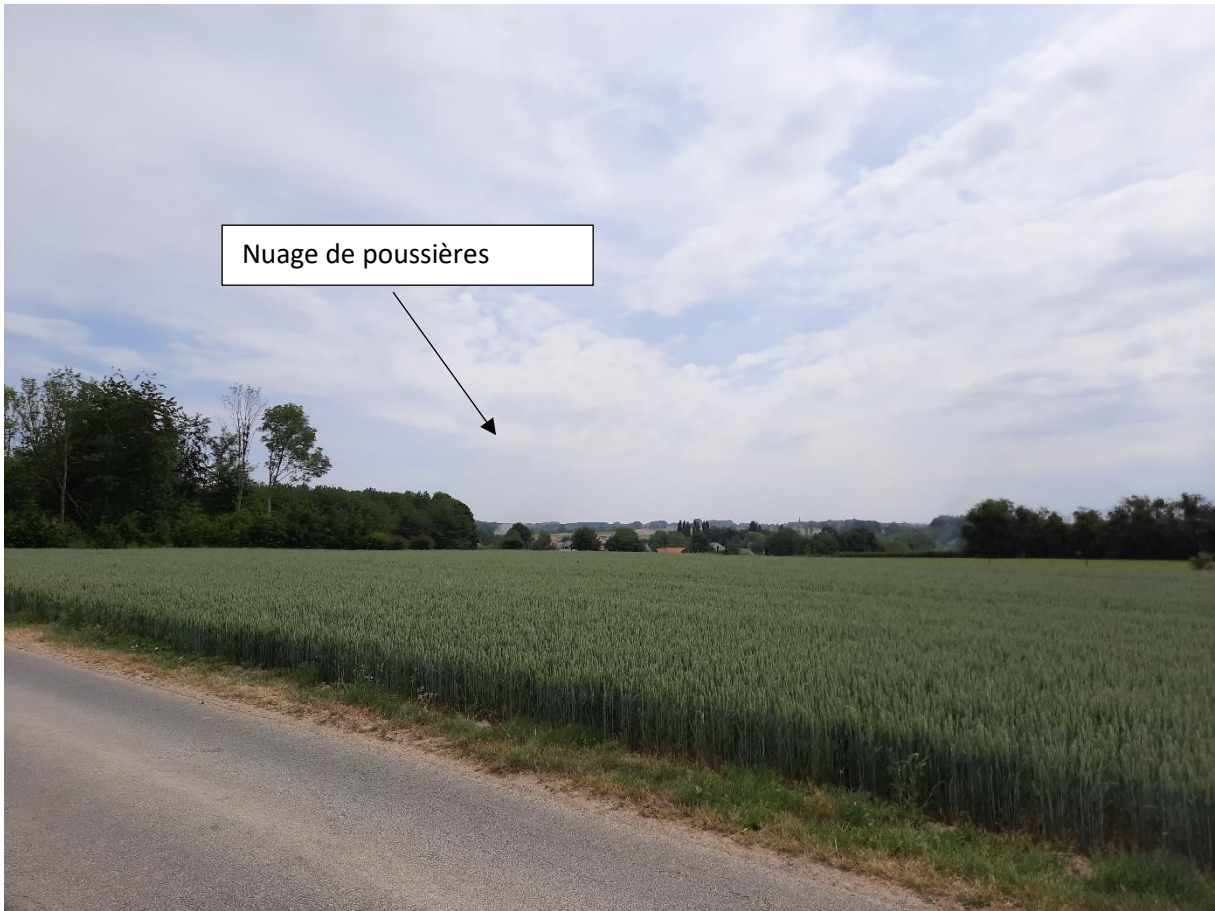
De plus les valeurs retenues sont des moyennes glissantes, c'est une aberration. Peut-on expliquer à un gendarme, lors d'un contrôle d'alcoolémie, qu'en faisant une moyenne glissante les résultats sont négatifs ?

Page 349, la SECAB fait un rappel de la réglementation en matière de poussières diffuses.

Voici des exemples, entre 2016 et 2020, été comme hiver, de poussières diffuses, preuve que la SECAB n'en fait qu'à sa tête.

On notera une stabilité en matière d'émission de poussières.

## Photos du 3 juin 2020









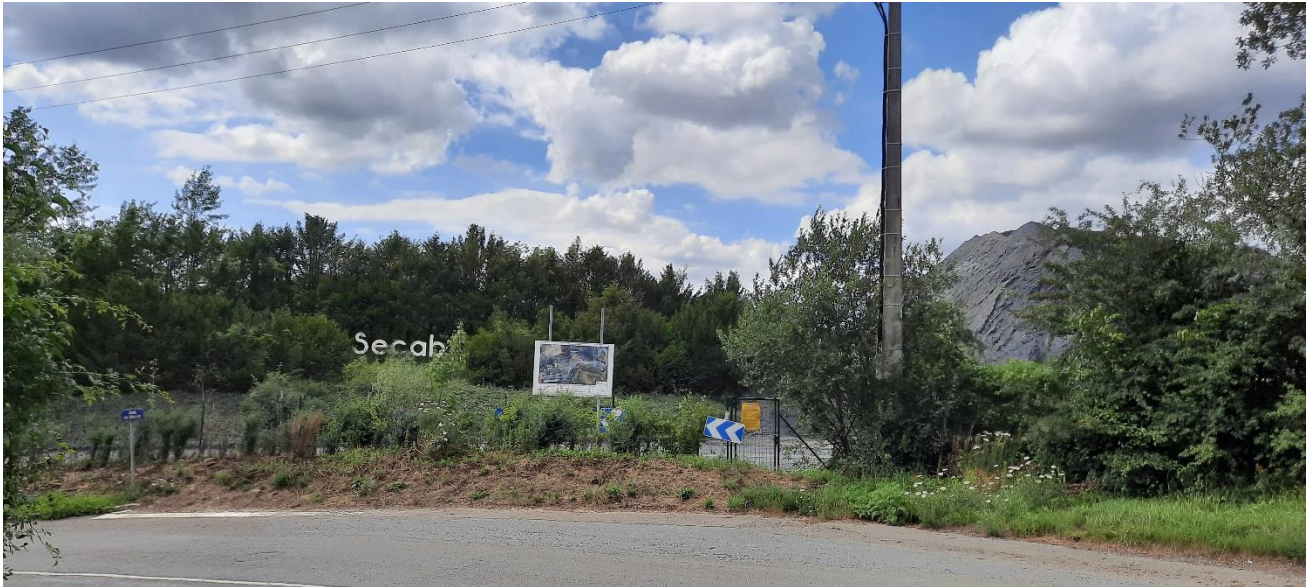
Photos du 06 juin 2020



Nuage en direction de  
Bettrechies



Photos du 3 juillet 2020 Stockage non visible de l'extérieur



Photos du 22 juin 2016





Photos du 25 janvier 2019



Le constat est édifiant.

Comment ose-t-on citer cette réglementation lorsque l'on ne la respecte pas.

Nous avons énormément de chance car comme cité en page 356, 75% des poussières sont stoppées.

Merci beaucoup la SECAB pour cet effort.

Quels sont les vrais moyens déployés ?

La page 371 explique que plus l'on est près, plus il y a de poussières et que pendant ce temps à Valenciennes, Maubeuge et Cartignies tout va bien.

Page 374

La modélisation démontre également que Bettrechies est le plus impacté et n'est absolument pas protégé par les dispositifs décrits.

La commune de Bettrechies avait demandé l'arrêt des canons ceux-ci faisant plus de bruit que la production. A ce jour, la commune de BETTRECHIES attend toujours la mise en place de nouveaux systèmes.

Les canons étant à l'arrêt, ceux-ci ne peuvent donc pas être pris en compte dans l'étude d'impact.

L'arrosage n'est systématique, il est conditionné au temps sec et au vent. Pourquoi ne pas arroser systématiquement ?

## **Bruit**

La demande la SECAB concernant le bruit est complètement incohérente. Les seuils de 50db (autorisation actuelle d'exploiter) sont généreusement outrepassés.

La SECAB explique que grâce à ses millions d'euros investis, les nuisances sonores vont baisser avec la nouvelle ligne de production. Pourquoi demander une augmentation de 10db dans le même temps ?

En l'espèce, cela correspond au niveau sonore d'un lave-vaisselle 50db (autorisation de 1999) comparé à celui d'un aspirateur 60 db.

La SECAB doit rentrer aisément dans la norme de 50db avec un tel outil de production. Une telle autorisation permet simplement à la SECAB de faire tous les bruits qu'elle veut en opposant aux plaignants le respect de ses conditions d'exploitation.

L'étude d'impact sur le bruit le démontre. Tous les chiffres sont au rouge.

Que penser du respect des populations locales ? Quelles sont les réelles aspirations de la SECAB en matière de pollution sonore ?

Un autre élément non présent dans l'étude impacte les riverains de manière de plus en plus prononcée. Depuis plusieurs semaines, la SECAB érige un merlon côté Bellignies pour protéger la commune.

Ce merlon a pour conséquence la réverbération des sons et leurs amplifications côté Bettrechies. L'effet amphithéâtre est spectaculaire.

Les enfants cherchent dans le ciel les avions et n'observent rien. Il s'agit simplement du bruit de l'exploitation alors que le seuil de tolérance est de 50db. Bettrechies devient riverain d'un aérodrome.

Quid de la limite à 60db ?

La réponse à cette question est page 456. La SECAB cite les recommandations de l'OMS :

« L'Organisation Mondiale de la Santé définit des valeurs guides des niveaux sonores pour les zones résidentielles extérieures, à savoir :

- 50 db pour éviter une gêne modérée pendant la journée
- 55 db pour éviter une gêne grave pendant la journée

Selon cet organisme, l'exposition permanente à un niveau de bruit ambiant situé aux alentours de 70db n'entraîne pas de déficit auditif. »

La volonté profonde est donc la suivante :

Tant que les riverains ne sont pas sourds alors tout va bien.

Les mesures de protection des nuisances côté Bettrechies sont inexistantes compte tenu des spécificités suivantes :

- Proximité des habitations
- La SECAB n'est pas propriétaire des terrains juxtaposant ses lignes de fabrication.
- Forte déclivité du terrain

En conclusion, Monsieur le commissaire, nous n'avons pas la volonté d'empêcher l'extension de la SECAB mais nous aspirons simplement à retrouver un cadre de vie normal. Nous souhaitons profiter de nos espaces verts en toute quiétude la journée et dormir les fenêtres ouvertes en été

Pour cela, la SECAB doit respecter ses riverains :

- En adaptant sa production en fonction des rejets de poussières en temps réel avec une véritable action préventive
- En respectant les horaires d'exploitation prévus sans élargissement de ces derniers
- Montrer la qualité de ses investissements en renonçant à un niveau sonore supérieur à l'actuel

Sans ces engagements forts, la qualité de vie à Bettrechies continuera à se dégrader au cours de ces 30 prochaines années.

Caroline et Thibaut CAPECCHI